



## Dette de loyer et expulsion

Par **Philou\_old**, le **15/05/2007** à **12:23**

Bonjour,

Voici mon problème :

Je réside depuis 1999 dans un F3 dans une résidence HLM, j'ai contracté une dette de loyer en 2006, elle n'est toujours pas résorbée à ce jour, j'ai repris les paiements réguliers du loyer depuis octobre 2006 à cela je verse un supplément équivalent au loyer actuel apl déduites, le mois dernier j'ai eu la visite d'un huissier de justice me demandant la totalité de la dette sous un délai de 2 mois avant saisi je dois aussi supporter les frais d'huissier et de procédures qui s'élèvent à 150€.

pouvez vous me mettre sur une piste ? car cela s'apparente à du harcèlement de la part de mon bailleur.

**nb** : l'immeuble ou je réside est destiné à la destruction sous peu et il devient insalubre à cause de l'humidité.

Merci d'avance pour vos lumières

Par **Jurigaby**, le **15/05/2007** à **21:38**

Désolé mais je ne vois pas vraiment où est le harcèlement..

Est-ce que c'est cool de la part du bailleur? Certainement pas..mais c'est tout à fait légal..

A partir du moment ou il a accompli les formalités nécessaires(autorisation judiciaire..etc),il peut faire un peu ce qui veut.

Concernant votre logement,vous pouvez toujours essayer d'agir devant les tribunaux, mais cela n'aura aucun effet sur les interventions de l'huissier suite à votre dette de 2006.

Cdt, Bon courage pour la suite!